MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN. ARDECHE. DROME. ISERE. LOIRE. RHONE. SAVOIE. HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A CCP LYON 9431 17
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

9 Février 1983 N° de série continue 8 Bulletin n° 2

CONSERVEZ LES BULLETINS !

Très souvent, en particulier pour vous indiquer la méthode de lutte contre un parasite nous ferons un tour d'horizon de ce qu'il faut savoir dans un premier Bulletin, puis, dans les avis ultérieurs nous vous indiquerons uniquement l'évolution du parasite selon les régions. Nous ferons alors fréquemment référence au premier Bulletin, plus complet.

C'est pourquoi nous vous conseillons de conserver nos Avertissements de manière à retrouver les derniers parus et ainsi disposer de conseils complets au moment où vous effectuez votre traitement.

CEREALES

DESHERBAGE DE POST-LEVEE DU BLE

TEXTE RÉDIGÉ PAR L'I.T.C.F.

- Observez tôt vos cultures : dès la fin février ou même avant pour les semis très précoces.
- Identifiez les mauvaises herbes présentes, surtout les graminées qui sont souvent plus difficiles à détruire.
- Traitez, s'il y a lieu, pendant le tallage du blé et au plus tard :
  . début montaison du blé (épi à 1 cm) (pour les anti) contre les graminées.
  . stade 2 noeuds (pour les anti) contre les dicotylédones.

Plusieurs cas peuvent se présenter, que la parcelle ait ou non reçu un herbicide au semis :

- Présence de dicotylédones annuelles : intervenir avec un produit antidicotylédones à partir du début tallage du blé, lorsque la plupart des mauvaises herbes sont levées
- Présence de graminées (sauf folle avoine) : traiter avec un herbicide complet (anti graminées + antidicotylédones) durant le tallage

P. 1/2

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIRLAU Commission Paritaire de Presse N. 477 AD

- **Présence de graminées y compris folle avoine et présence de dicotylédones : il faut désherber en 2 fois :**

  . **antigraminées spécifiques détruisant folle avoine et ray-grass en début de tallage (ILLOXAN) ;**

  puis . antigraminées + dicotylédones s'il reste d'autres graminées (Vulpin, Agrostis) ;

  ou . antidicotylédones seul s'il ne reste que des dicotylédones ;

- Absence de mauvaises herbes : revenir observer périodiquement la culture pour surveiller une levée ultérieure éventuelle.

Dicotylédones vivaces (chardon, liseron)

Leur destruction totale est difficile sur céréales. Il faut intervenir tard du fait de leur date d'apparition, c'est-à-dire au début montaison du blé. De bonnes efficacités peuvent être obtenues avec des associations de MCPA + 2,4 D. Mais c'est avec un programme de lutte prévue dans la rotation que les meilleurs résultats seront atteints.

DESHERBAGE DU BLE D'HIVER EN POSTLEVEE

mauvaises herbes à détruire	STADE DE LA CEREALE			Coût approxim. F/ha T.T.C.
	2-3 feuilles	Tallage	Début montaison	
Dicotylédones annuelles		D		170
Chardon, liseron			MCPA + 2,4 D	120
Ray-grass, vulpin, ~~agrastiole~~ agrostis + dicotylédones annuelles	A(3) B	D D C		388 400 à 438 375 à 431
Folle avoine, ray-grass + dicotylédones annuelles	A(3)	D E puis D(2) C	 F	443 510 715 à 771
Folle avoine + dicotylédones annuelles		E puis D(2) D	 F	510 510

A = Dicuran (1)
B = Isoproturon

C = Dosanex FL (1)
Certosan (1)
Riflex (1)
Tollzan S
Printan K
Fagal

D = Antidicotylédones polyvalents

E = Illoxan CE

F = Suffix 425
Facten 20

(1) Ne pas utiliser sur les variétés : ABO - ARMINDA - CARAT - CORIN - MARIS HUNTSMAN

(2) Observer un intervalle d'au moins 10 jours entre les 2 traitements

(3) Ce stade peut être atteint pendant l'hiver - **Attention aux gelées !**
- Contre ray-grass peu développés, utiliser 3,5 l
- Contre ray-grass développés, utiliser 4 l
- Contre folle avoine (levées d'automne), utiliser 5 l : danger pour la culture !

L'utilisation de l'association de Dicuran avec un antidicotylédones durant le tallage (solution économique en l'absence de folle avoine) nécessite la diminution des doses de chacun des produits.

P13